



<b>1-IDENTIFICATION</b>		<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>URBA-SAT-2020-081</b>
<b>DIRECTION :</b>	URBANISME		
<b>SERVICE :</b>	Aménagement du territoire		
<b>DATE :</b>	15 juin 2020		
<b>OBJET :</b>	Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)		

**2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE** (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Le présent Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (RZL) vise à modifier la classe d'usage H10 (12 logements) pour y autoriser un minimum de 6 logements et à retirer l'ensemble des exigences spécifiques prévues pour la zone par l'article 389 du RZL qui supposait de construire avec des toits plats, d'implanter la moitié des cases de stationnement exigées en souterrain et d'implanter à certains endroits spécifiques des écrans tampons, et ce, pour la zone H0464, rue du Grand-Tronc à proximité du chemin Industriel, secteur Saint-Rédempteur (Annexe 1 : Plans de localisation).

Lors de la séance du 11 mai 2020, le conseil de la Ville (CV-2020-03-76) a décrété, à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-36, le maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire (lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi) conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*. Conformément à cet arrêté, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par avis public a été tenue du 20 mai 2020 au 3 juin 2020 (inclusivement), par laquelle toute personne était invitée à transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public. À la fin de cette période de consultation écrite, nous souhaitons informer le conseil de la Ville qu'aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet et qu'un rapport est déposé à cette fin (Annexe 3 : Rapport de consultation).

Le Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 11 mai 2020 (CV-2020-03-73).

Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)

(Résolution CCUA-2020-00-66)

Lors de la réunion du 8 juin 2020, pour faire suite à la consultation écrite tenue du 20 mai au 3 juin 2020 sur le Projet de règlement RV-2020-20-36, considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans modification par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-73 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le 11 mai 2020.

**2.1-ORIENTATION PROPOSÉE** (Quelle est la décision souhaitée?)

Il est proposé d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de poursuivre son processus d'entrée en vigueur. (Annexe 2 : Projet de règlement RZL)

**3-ANALYSE DES ALTERNATIVES** (Avantages/inconvénients/impacts)

N/A

#### 4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

#### 5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

N/A

#### 6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

#### 6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

#### Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer



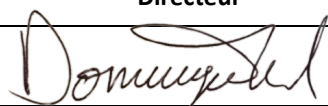
Source de financement proposée


Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
<b>Explication :</b>			

8-RECOMMANDATION (énoncé)
<p>La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Annexe 3) prévu par le maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire décrétés par le conseil de la Ville conformément par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020.</li> <li>D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-73 (Annexe 2).</li> </ul> <p>Ce Second projet de règlement a pour objet de modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur.</p>

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
URBA-SAT-2020-081 Annexe 1 - Plans de localisation
URBA-SAT-2020-081 Annexe 2 - Projet de règlement RZL
URBA-SAT-2020-081 Annexe 3 - Rapport sur la consultation écrite

10-APPROBATIONS/SIGNATURES		
<b>Préparé par (nom complet) :</b>	<b>Titre d'emploi</b>	<b>Date (jj/mm/aa)</b>
Hugo Perreault-Demers, urbaniste	Conseiller en urbanisme	15/06/2020
<b>Signature :</b>	«signé»	
<b>Nom du responsable d'activité budgétaire</b>	<b>Titre d'emploi</b>	<b>Date (jj/mm/aa)</b>
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	17-06-2020
<b>Signature :</b>		
<b>Recommandé par :</b>	<b>Titre d'emploi</b>	<b>Date (jj/mm/aa)</b>
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	17-06-2020
<b>Signature :</b>		
<b>Nom du directeur/directrice :</b>	<b>Titre d'emploi</b>	<b>Date (jj/mm/aa)</b>
Dominique Lord	Directeur	17-06-2020
<b>Signature :</b>		

<b>SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>DATE (jj/mm/aa)</b>
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	24-06-2020



PLANS DE LOCALISATION







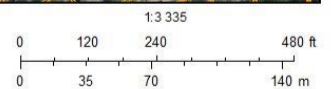
note: Ce document n'a aucune valeur légale.

9 avril 2020

12:06:52

Légende

- |                           |                       |   |                         |   |                 |
|---------------------------|-----------------------|---|-------------------------|---|-----------------|
| ---                       | Centre de rue projeté | * | Éboulis                 | □ | Lot             |
| ■                         | Lien Piétonnier       | □ | Potential archeologique | □ | UniteEvaluation |
| ⌵                         | Étude de sol          | □ | Zonage Municipal        | ■ | Bail            |
| <b>Évènements Terrain</b> |                       |   |                         |   |                 |
| ★                         | Glissement            | ● | Crochet                 | — | Fleche matrice  |







Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Zone H0464**

La grille des spécifications applicable à la zone H0464, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée :

- 1° par le remplacement dans la colonne « Nbr min. de log. ou de chambres », sur la ligne afférente à l'usage « H10 » (12 logements), de « 12 » par « 6 »;
- 2° par le remplacement dans la colonne « Sup. MIN (m<sup>2</sup>) », sur la ligne afférente à l'usage « H10 » (12 logements), de « 1000 » par « 900 »;
- 3° par le remplacement dans l'une des colonnes « Marge recul latérale MIN (m) », sur la ligne afférente à l'usage « H10 » (12 logements), de « 5 » par « 3 »;
- 4° par le remplacement dans la colonne « Densité nette MIN (log/ha) » de « 70 » par « 25 » pour tous les usages.

**2. Disposition spécifique**

L'article 389 de ce règlement est abrogé.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière



**EXTRAIT DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA RENCONTRE DU 8 JUIN 2020**

**CCUA-2020-00-66**

**Recommandation relative à l'adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)**

- *Référence à la fin de la consultation écrite tenue entre le 20 mai et le 3 juin 2020 : arrêté ministériel 2020-033, aucun commentaire émis*

Monsieur Yves Thériault, chef de service de l'aménagement du territoire, certifie aux membres de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement qu'à la suite de la publication et l'affichage de l'avis public de la consultation écrite d'une durée de 15 jours qui s'est déroulée du 20 mai au 3 juin 2020, en regard du projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur), aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public. Cette consultation écrite a été tenue en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 et de la résolution du conseil de la Ville de Lévis CV-2020-03-76.

Pour faire suite à la consultation écrite tenue du 20 mai au 3 juin 2020 sur le Projet de règlement RV-2020-20-36, considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu, les membres de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter un Second projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans modification par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-73 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis le 11 mai 2020.

**ADOPTÉE**

*Signé : Guy Dumoulin*  
\_\_\_\_\_  
Guy Dumoulin, conseiller municipal  
Président

*Signé : Julie Tremblay*  
\_\_\_\_\_  
Julie Tremblay, urbaniste  
Secrétaire